

RUCHER ECOLE DE GIVORS – MNLE-69 :

Règlement intérieur

Présentation :

Le rucher école de Givors, porté par le MNLE-69, est destiné à la pratique apicole et aux actions de formation. Toutes les prérogatives de ce présent règlement intérieur sont déléguées à la commission rucher école du MNLE-69.

Chaque Adhérent apiculteur devient adhérent du MNLE-69, il participe aux activités du rucher et s'engage à suivre la formation obligatoire (8 demi-journées), à la condition d'être à jour de cotisation et de respecter les termes du présent règlement.

L'apiculteur référent :

Il est l'animateur du rucher désigné par la commission Rucher école du MNLE-69, il est également responsable du respect du présent règlement et assure la liaison entre le rucher et la commission Rucher école du MNLE-69.

L'association MNLE-69 et sa commission rucher école s'engage :

- à ne laisser l'accès et la jouissance du rucher école de Givors qu'aux seuls adhérents-apiculteurs de l'association MNLE-69 à jour de cotisation sous la responsabilité de l'apiculteur référent.
- - à limiter le nombre de ruches placées sur chaque rucher à un nombre maximal déterminé avec le propriétaire concerné, après évaluation de la superficie lors d'une visite de chaque rucher,
- - à établir un règlement intérieur d'utilisation des ruchers associatifs et d'en produire un exemplaire au propriétaire des terrains sur lesquels sont installés les ruchers,
- - à désigner une personne référente pour chaque site et à en communiquer les coordonnées aux propriétaires concernés des terrains,
- - à respecter et faire respecter par ses membres les règlements en vigueur concernant l'apiculture,
- - à fournir une attestation de son assureur, que sa police Responsabilité Civile couvre les risques relatifs à son activité,
- - à proposer aux propriétaires des terrains une convention d'utilisation des terrains des ruchers.

Les utilisateurs du rucher :

S'engage à répondre aux obligations suivantes :

- Être à jour de sa cotisation au MNLE-69
- Participer à la formation initiale obligatoire
- Respecter les bonnes pratiques au sein du rucher (voir annexe 1)
- Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires (engrais, désherbant...)

- Garantir la bonne utilisation du terrain et des matériels mis à disposition, et de signaler toutes anomalies ou dégradation au correspondant référent du rucher concerné,
- Remplir le registre du Rucher école (annexe 2)
- Signer le présent règlement intérieur,

A Givors, le

Nom, Prénom

Signature

Annexe 1 : Les bonnes pratiques apicoles au sein du rucher

- L'utilisation de produits chimiques : pesticides, herbicides, engrais est formellement proscrite dans l'enceinte du rucher associatif, à l'exception des traitements reconnus utiles pour la sauvegarde de l'abeille. A ce titre il est rappelé que pour le traitement anti varroa, seuls les médicaments disposant d'une Autorisation de Mise sur le Marché sont autorisés. Ces traitements sont obligatoires dans les ruchers associatifs. Ils devront être mis en place à la date conseillée par le fabricant et en tenant compte des directives de l'apiculteur référent pour assurer la coordination des traitements au niveau de l'ensemble des ruches installées dans le rucher.
- Chaque membre s'engage à ne pas procéder à des actions, techniques, procédures apicoles pouvant être nuisibles aux autres ruches présentes sur le site. A titre d'exemple est proscrit le stockage des hausses après la récolte pour cause de pillage. Il devra également s'assurer de l'enlèvement de tous ses déchets liés à l'entretien de ses ruches après chacune de ses interventions.
- L'utilisateur du rucher associatif s'engage à signaler toute anomalie dans le fonctionnement du rucher au référent ou à défaut à l'un des membres du bureau du Rucher Ecole de Pélussin
- Une attention particulière sera portée à toute suspicion de problème sanitaire.

Annexe 2 : Registre des apiculteurs utilisant le rucher
--

L'apiculteur référent a pour obligation de tenir à jour un registre d'utilisation du rucher. Ce registre consignera pour chaque apiculteur amateur utilisant le rucher :

• Nom
• Prénom
• Coordonnées : adresse,
• téléphone :
• e-mail :
• Date :
• Signature de l'adhérent :
• Signature du référent :